



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.6/1998/L.14  
12 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME  
Quarante-deuxième session  
2-13 mars 1998  
Point 3 de l'ordre du jour

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé  
"Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et  
application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme  
d'action", publié sous la cote E/CN.6/1998/L.11

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31  
du Règlement intérieur du Conseil économique et social

1. Dans le projet de résolution E/CN.6/1998/L.11, le Conseil économique et social recommande notamment que l'Assemblée générale:

a) Décide que l'examen plénier de haut niveau devrait être organisé en tant que session extraordinaire de l'Assemblée générale d'une durée de cinq jours, du 5 au 9 juin 2000, pour faire le bilan de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et de l'application du Programme d'action de Beijing, cinq ans après son adoption, et étudier les nouvelles mesures et initiatives à prendre;

b) Décide que les travaux préparatoires devraient être effectués par la Commission à ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions en 1999 et 2000, respectivement, et que la quarante-troisième et la quarante-quatrième sessions seraient prolongées de cinq jours chacune pour permettre à la Commission de mener à bien les préparatifs nécessaires.

2. En ce qui concerne la session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale en 2000, il est prévu que quatre séances se tiendront chaque jour (soit un total de 20 séances pour la semaine) et que tous les services seront assurés, notamment l'établissement de procès-verbaux pour les séances plénières uniquement et l'interprétation pour les réunions de la Commission ad hoc plénière. Le volume de la documentation est estimé à 150 pages avant la session, 40 pages pendant la session et 32 pages après la session, à paraître en six langues.

3. La prolongation des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission nécessiterait la tenue de 10 séances supplémentaires par session, pour lesquelles il faudrait fournir des services d'interprétation en six langues. Le volume de la documentation à établir, en sus de la documentation ordinaire prévue pour chaque session annuelle de deux semaines est estimé à 30 pages avant la session, 21 pages pendant la session et 10 pages après la session. Toutefois, compte tenu de la prolongation proposée d'une semaine, il faudra peut-être revoir les dates des sessions de 1999 et 2000, en fonction de la disponibilité des installations de conférence.

4. Les dépenses à prévoir pour les services de conférence et les services généraux en l'an 2000 s'établissent, sur la base du coût intégral, à 532 700 dollars pour la session extraordinaire et à 149 700 dollars pour la semaine supplémentaire de la quarante-quatrième session de la Commission, soit un montant total de 682 400 dollars. Ces dépenses seront financées dans le cadre du crédit global des services de conférence à prévoir pour les réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies qui sera inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

5. S'agissant de la tenue de la session extraordinaire, les frais de voyage, mais non l'indemnité de subsistance d'un représentant de chacun des pays les moins avancés participant à la session extraordinaire, devraient être financés par prélèvement sur le budget ordinaire conformément à la pratique établie. Les dépenses correspondantes s'établissent à 338 000 dollars, qui seront également financées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

6. Le Bureau de la communication et de l'information fournirait des informations à la session extraordinaire. Les activités, provisoirement évaluées à 600 000 dollars, seraient exécutées dans le cadre des ressources à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

7. Les dépenses à prévoir pour les services de conférence et les services généraux concernant la semaine supplémentaire prévue pour la quarante-troisième session de la Commission de 1999, calculées sur la base du coût intégral, s'établissent à 147 400 dollars. Seul le calendrier des conférences et réunions pour 1999 permettra de déterminer dans quelle mesure il faudra compléter les ressources permanentes de l'Organisation par du personnel temporaire. Toutefois, des crédits ont été demandés, au titre du chapitre I.B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, non seulement au titre des réunions programmées au moment où le budget a été préparé, mais aussi des réunions autorisées par la suite, sous réserve que le nombre et la distribution des réunions soient compatibles avec le plan des réunions des années antérieures.

8. Si la Commission adoptait le projet de résolution, aucun crédit supplémentaire ne devrait être ouvert dans le cadre de l'exercice biennal en cours.